

Les Ministres de Suisse en France

Autor(en): **Meyer, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-847418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les MINISTRES de SUISSE en FRANCE

Avant la paix de Westphalie qui termina la guerre de Trente Ans, la Confédération Helvétique ne fit jamais, au sens strict du terme, usage du droit de légation, qui ne lui fut, du reste, reconnu qu'après sa séparation complète de l'Empire allemand, en 1648. Cela n'empêcha pas la Diète, bien avant cette date, de recevoir, au nom de la Confédération, les représentants diplomatiques des Etats amis et de leur envoyer elle-même des mandataires chargés de missions spéciales.

Parmi les « ambassades » les plus connues, il faut compter celles qui furent chargées de renouveler les alliances avec la France, en particulier la célèbre ambassade envoyée en 1663 à Louis XIV. La situation changea complètement à la suite de la Révolution française, et surtout de l'intervention plus marquée de la France dans la politique européenne. Le Directoire Helvétique estima alors nécessaire d'instituer à Paris une légation permanente ; en le faisant, notre autorité suprême répondit à un très ancien désir de la France qui, dès 1522, possédait chez nous, une représentation permanente. C'est le 27 avril 1798 qu'est nommé le premier ministre plénipotentiaire auprès de notre grande voisine de l'Ouest, et dès lors la Suisse sera représentée à Paris d'une façon continue.

Le premier titulaire est Pierre-Joseph Zelner, vice-bourgmestre de Soleure. Dès 1800, il est remplacé par le Bernois, Gottfried Jenner, qui avait été Commissaire général des guerres 1797-1798 et avait pu sauver, en 1798, les créances bernoises sur l'étranger. Il ne resta à Paris que deux ans, pour devenir après Secrétaire d'Etat de la République Helvétique. Son successeur fut l'Argovien Philippe-Albert Stapfer qui, auparavant, comme ministre des arts et des sciences du Gouvernement Helvétique, déployait de multiples efforts pour élever le niveau de l'instruction scolaire et générale, fonder des Ecoles Normales d'instituteurs, encourager les arts et les sciences, etc... Lorsqu'il fut ministre de Suisse à Paris, il eut le mérite d'empêcher, en 1802, le Valais d'être annexé par la France. Mais déjà, l'année suivante, il abandonna la carrière politique et diplomatique pour se vouer à des études.

Il fut remplacé par Antoine-Constant Maillardoz, de Fribourg, un ancien capitaine aux gardes suisses en France. D'abord envoyé extraordinaire de la Confédération auprès du Premier Consul, il devint, après l'avènement de Napoléon, ministre plénipotentiaire à Paris et ne quitta son poste qu'après la chute de l'Empereur.

Son successeur fut Nicolas-Georges-Carl de Tschann, de Soleure, qui représenta notre pays à Paris jusqu'en 1847 — donc, sous trois règnes différents. Après la chute de Louis-Philippe, en 1848, le Valaisan Joseph Barman fut accrédité auprès de la République Française comme chargé d'affaires ; plus tard, il devint ministre de la Confédération auprès de Napoléon III et fut aussi nommé, en 1855, commissaire à l'Exposition Universelle. En 1856, il publia un rapport sur l'affaire de Neuchâtel. Rappelé en 1857, il eut comme successeur Conrad Kern, de Berlingue (Thurgovie).

Ce dernier, homme d'Etat et diplomate éminent, avait d'abord joué un rôle politique important dans son canton, ainsi que dans la Confédération, comme membre de

la Diète, et, plus tard, député au Conseil National. S'étant fermement opposé, en 1838, à l'extradition de Louis-Napoléon demandée par le gouvernement de Louis-Philippe, et entretenant depuis longtemps d'excellentes relations avec le Prince qui habitait le château d'Arenenberg (Thurgovie), Kern était particulièrement bien qualifié pour représenter notre pays auprès de Napoléon III. Il resta à Paris jusqu'en 1883 et s'occupa entre autres des négociations pour les traités de commerce franco-suisse de 1864 et 1882, de la protection diplomatique des Badois et Bavaois durant la guerre de 1870 et des négociations avec Bismarck, pour le retour en France de l'armée de Bourbaki.

C'est le Neuchâtelois Charles Lardy qui le remplaça. Grand juriste, il fut nommé, en 1892, membre de l'Institut de droit international qu'il présida de 1899 à 1902, en 1898 membre de la Cour d'arbitrage de La Haye, en outre, Colonel à l'état major judiciaire et, en 1907, Président du tribunal militaire de cassation. Comme ministre à Paris, il fut chargé des négociations des traités de commerce et représenta aussi la Suisse dans l'Union monétaire latine.

Après la démission de Lardy, en 1917, le Conseil Fédéral envoya à Paris Alphonse Dunant, de Genève, anciennement ministre de Suisse en Argentine et ensuite secrétaire général du département politique fédéral. Avec lui, la Légation s'installa dans le charmant petit hôtel particulier, avenue Hoche, tout près de l'Arc de Triomphe. Il occupa son poste jusque vers la fin de la période d'entre-guerres, période assez heureuse pour la France, qui rendait plus facile la tâche de Dunant. Les relations franco-suisse étaient, d'ailleurs, très bonnes à ce moment, abstraction faite des quelques années où l'affaire des zones franches jetait sur elles une certaine ombre.

Quand Dunant prit sa retraite, ce fut le Bernois, Walter Stucki, qui s'installa à l'hôtel de l'avenue Hoche. Ce dernier devait bientôt être abandonné par la Légation dont le continuel accroissement des affaires et du personnel nécessitait des locaux plus vastes. Le gouvernement suisse eut alors l'occasion d'acquiescer le bel hôtel, rue de Grenelle, où la Légation est toujours installée.

Le ministre Stucki restera pour les Suisses en France surtout le ministre de la Grande Guerre, pendant laquelle la Légation avait à lutter contre des difficultés sans cesse accrues, mais dont son chef venait très souvent à bout, grâce à une volonté inflexible et une grande ténacité. Installé à Vichy pendant l'occupation, il sut s'attirer l'estime et la confiance du Chef de l'Etat français, ce qui dut l'aider beaucoup dans les affaires diplomatiques. Lorsque, après le départ des troupes d'occupation, d'autres hommes prirent le pouvoir en France, il ne put être question d'accréditer le ministre Stucki auprès de ce nouveau gouvernement. Il ne retourna plus au Département fédéral de l'économie publique où il avait été directeur de la Division du commerce, de 1925 à 1937, mais devint secrétaire général du Département politique et, plus tard, jusqu'à sa retraite, délégué du Conseil Fédéral pour les conférences économiques internationales.

(Suite à la page 10).

Le premier ministre de Suisse d'après-guerre en France fut le Bâlois, Carl I. Burckhardt, qui jouissait déjà d'une grande renommée dans les milieux diplomatiques en sa qualité de Président du Comité International de la Croix-Rouge à Genève. Il s'agissait à ce moment de régler maintes questions économiques entre la France et la Suisse et de prendre la défense des nombreux Suisses en France, dont les intérêts avaient souffert pendant et après l'occupation.

Le ministre Burckhardt fut remplacé, en 1951, par M. Pierre de Salis qui, contrairement à ses deux prédécesseurs, était de nouveau un diplomate de carrière. Après avoir été conseiller de Légation à Paris, avant la guerre et jusqu'en 1940, il devint collaborateur du ministre de Suisse à Rome, puis ministre de Suisse en Russie, et, ensuite, en Roumanie. La colonie suisse à Paris a regretté que ce sympathique diplomate ait pris prématurément sa retraite. Il continue, en ce moment, à servir sa patrie comme commissaire général de la Suisse à l'Exposition universelle de Bruxelles.

C'est M. Pierre Micheli qui prit, en octobre 1956, la direction de la Légation suisse à Paris, Le 5 avril 1957, il présenta les lettres de créance l'accréditant comme Ambassadeur de Suisse auprès du Président de la République Française.

On sait que notre pays ne s'est résolu à la transformation des légations en ambassades que lorsque la preuve fut faite que notre représentation diplomatique ne pouvait désormais donner satisfaction que si elle se conformait aux exigences actuelles des relations internationales. Du moment que l'immense majorité des pays, même jusqu'aux plus petits, commença à envoyer des ambassadeurs à l'étranger, le maintien de nos représentants diplomatiques au rang de ministre pouvait non seulement rendre leur tâche plus difficile, mais diminuer même le prestige de notre pays aux yeux du corps diplomatique et des bureaux ministériels.

M. Micheli, originaire de Genève et de Vicosoprano (Grisons), était bien préparé pour occuper un poste diplomatique de première importance. Entré au Département politique en 1933, il fut envoyé successivement aux Légations de Suisse à Paris, à La Haye et à Rio-de-Janeiro, nommé Consul de Suisse à Batavia, en 1941 et transféré à Tokyo l'année suivante, où il fut d'abord premier secrétaire de légation et, ensuite, conseiller de légation. De retour à Berne, en 1946, M. Micheli remplit les fonctions de suppléant du chef de la Division des affaires administratives, puis de suppléant de la Division des organisations internationales. En 1949, il fut secrétaire général de la Conférence diplomatique de Genève. Nommé, en 1952, chef de la Division des organisations internationales, il se vit conférer, à cette occasion, le titre de ministre plénipotentiaire.

G. MEYER (Lyon).

A NOS ABONNES

Nous prions instamment tous nos lecteurs et abonnés de bien vouloir effectuer le versement de leur abonnement, soit le 1^{er} janvier, soit le 1^{er} juillet, ceci pour faciliter notre comptabilité.

Yvonne de MORSIER

Suite de la page 6

L'émail peut s'adapter à tout, décorer de la sculpture, de la bijouterie, de l'horlogerie, ou se convenir à soi-même, dans ces ravissants tableaux où l'imagination, à la fois raffinée et naïvement ravie de Mme de Morsier, se livre à ses feux d'artifice quotidiens. Bijoux, formes et couleurs se rassemblent chez elle en un jet continu de fantaisie et de goût. Une enluminure brillante, l'image même de la séduction et de la jeunesse.

Mais voici des aquarelles, glorieuses et étoilées, où elle met ses rêves en peinture. Chauds, fulgurants, d'une liberté royale, ils sont, sous une autre forme mais toujours, ce feu d'artifice incessant et naturel que cette artiste supérieurement douée a dans le sang et les sens.

« L'Impartial »,
J.-M. NUSSBAUM.

AVIS

Chaque personne qui souscrita à un exemplaire de l'ouvrage « Pour nos jeunes », au prix de 1.000 F, recevra comme prime :

LE GRAND PANORAMA DE LUCERNE

avec 15 planches en couleurs

Unique au monde, il représente le passage en Suisse de l'Armée française de l'Est, commandée par le Général BOURBAKI, Guerre franco-allemande de 1870-71.

En remplissant le plus beau de ses devoirs, celui de la charité fraternelle, la Suisse a ajouté à l'histoire une page magnifique de générosité.

Le visiteur est profondément ému par les centaines de soldats qui donnent à cette toile de 1.100 mètres carrés un aspect de réalité poignante.

Et vous aurez aussi...

Un signet pour marquer les pages,

**Notre Chère Maman
La Juste Helvétia !**

et une belle carte du Métropolitain.

R. S.

S'adresser au Cercle commercial suisse, 10, rue des Messageries.

15 novembre

La Société Suisse de Tir de Paris invite ses membres et sympathisants à prendre part au Banquet qu'elle organise, le samedi 15 novembre prochain, à 19 h. 45, au Soleil de Mogador, 28, rue de Mogador.

A l'issue du Banquet, projection d'un court métrage en couleurs du Tir Fédéral de Bienne, en juillet dernier.

S'inscrire, soit auprès de M. TAPERNOUX, 50, rue Servan, Paris (11^e), Roquette 87-80, ou M. MONA, 38, rue François I^{er}, Paris (8^e), Elysées 79-16.